



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES A.S.2018/2019.

Objet : Précisions sur l'organisation et dates des rencontres 2018/2019

Afin que le championnat départemental des A.S. se déroule dans les meilleures conditions, voici quelques règles que je vous demande d'appliquer concernant les dates des rencontres :

- Les dates officielles prévues au calendrier **doivent être strictement respectées.**
- Un changement de date est possible, en accord entre les deux présidents d'A.S. et après en avoir informé le CBDH, en observant les règles suivantes :

- o **La rencontre déplacée doit impérativement avoir lieu AVANT** la date officielle de la rencontre.

AS : décision du bureau permanent: S'il n'y a pas d'accord pour un changement de date entre deux AS la rencontre aura lieu impérativement à la date prévue au calendrier à 14 heures. La période d'échauffement est de 20 minutes donc disposition des jeux demi-heure avant le début de la compétition (règlement de laFFSB)

- o En cas et seulement en cas d'intempéries, le président de la commission sportive fixera une date de remplacement.
- o Les dates sont des dates butoirs (dimanche suivant la rencontre)
- En cas de FORFAIT D'UNE EQUIPE :
 - En rencontre de poules : AMENDE 200 €
 - A partir des 1/8Finales : AMENDE 300 € + ECLUSION de l'équipe pour la saison suivante.
- Les résultats de chaque rencontre doivent **IMPERATIVEMENT** être communiqués **au plus tard le dimanche soir suivant la date de la rencontre,**
par sms au 06 52 92 70 90 ou par mail à fernandez.claude@free.fr ET à cbdherault@orange.fr

Compte-tenu du nombre d'équipes engagées, 2 poules de 4 et 6 poules de 5 ont été formées.
Voir les tableaux annexés.

Bien évidemment, il y aura toujours des mécontents, mais je pense que l'effectif de chaque A.S. engagée permettra le déroulement de ce championnat dans d'excellentes conditions.

Comptant sur votre soutien et la bonne foi de vos licenciés, recevez messieurs les présidents mes amicales salutations.

GUY VIGNAL